

par l'honorable P. C. Larkin, le 20 janvier 1930, et ratifié le 12 juillet de la même année.

Un Accord prévoyant le règlement définitif de la dette de réparations bulgare a été signé au nom du Canada, à La Haye, le 20 janvier 1930, par l'honorable P. C. Larkin.

Un Accord en vue du règlement complet et définitif de la dette de réparations tchécoslovaque a été signé, au nom du Canada, à La Haye, le 20 janvier 1930 et ratifié le 11 juillet de la même année.

Un Accord en vue d'exempter réciproquement de la double imposition les bénéfices réalisés dans les affaires d'armement maritime a été conclu entre le Canada et l'Allemagne par un échange de notes le 17 avril 1930.

Un Traité en vue de la limitation et de la réduction des armements navals a été signé, au nom du Canada, à Londres, le 22 avril 1930, par l'honorable Philippe Roy et ratifié le 22 octobre 1930.

Une déclaration concernant la ratification des accords internationaux relatifs aux obligations financières de la Hongrie découlant du Traité de Trianon, a été signé, au nom du Canada, à Paris, le 28 avril 1930, par l'honorable Philippe Roy.

Un Accord entre le Canada et le Royaume-Uni comportant l'exemption réciproque de la double imposition des bénéfices réalisés dans les affaires d'armement maritime, a été signé, au nom du Canada, à Ottawa, le 8 mai 1930, par le très honorable W. L. Mackenzie King et l'honorable W. D. Euler.

Une Convention entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique en vue de la conservation de la pêche du flétan dans l'océan Pacifique du Nord et dans la mer de Béring, a été signée, au nom du Canada, à Ottawa, le 9 mai 1930, par le très honorable W. L. Mackenzie King.

Une Convention entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique en vue de la protection, de la conservation et de l'expansion de la pêche du saumon sockeye dans les eaux du fleuve Fraser, a été signée, au nom du Canada, à Washington, le 26 mai 1930, par l'honorable Vincent Massey, Ministre du Canada aux Etats-Unis.

Le 23 août 1930, le Canada a adhéré à la Convention internationale concernant la statistique économique, conclue à Genève le 14 décembre 1928.

Le 28 juillet 1930, le Canada a ratifié la clause facultative de l'article 36 du Statut de la Cour permanente de Justice internationale que le Sénateur Dandurand avait signée, au nom du Canada, le 20 septembre 1929.

Le 28 août 1930, le Canada a ratifié le Protocole de révision de la Cour permanente de Justice internationale que le Sénateur Dandurand avait signé, au nom du Canada, à Genève, le 14 septembre 1929.

Le Protocole concernant l'adhésion des Etats-Unis d'Amérique au Protocole de Signature du Statut de la Cour permanente de Justice internationale que le Sénateur Dandurand avait signé, au nom du Canada, à Genève, le 14 septembre 1929, a été ratifié par le Canada le 28 août 1930.

Le 24 septembre 1930, l'honorable Philippe Roy a signé, au nom du Canada, la Convention concernant certaines questions relatives aux conflits des lois sur la nationalité, le Protocole relatif aux obligations militaires dans certains cas de double nationalité, le Protocole relatif à certains cas d'apatridie et le Pro-